

## Un Vietnamien arrêté pour "pratiques homosexuelles" au Burundi

@rib News, 18/09/2014 â€“ Source AFP Un ressortissant vietnamien a été arrêté mardi dans le nord du Burundi et inculpé de "pratiques homosexuelles", ont annoncé jeudi des sources concordantes. S'il était déclaré coupable, deviendrait la première personne condamnée pour un tel chef, prévu par le nouveau code pénal adopté en 2009 au Burundi, qui prime "les relations sexuelles avec une personne de même sexe", passibles de trois mois à deux ans de prison.

"Ce Vietnamien a été arrêté avant-hier (mardi) pour des actes homosexuels" après avoir été surpris avec un partenaire burundais, a déclaré par téléphone Richard Nzokirantevye, gouverneur de la province de Karuzi, à une centaine de km à l'est de Bujumbura. "D'après l'enquête policière (...) ce n'était pas la première fois qu'ils ensemble (...) mais son partenaire burundais s'est enfui et la police le recherche toujours", a-t-il poursuivi. Ce ressortissant vietnamien est un employé de l'entreprise de télécommunications Viettel, propriété de l'armée qui s'est vu accorder en février une licence de téléphonie mobile au Burundi. Il a été surpris sur une colline où il y avait une antenne. Ces informations ont été confirmées par des sources judiciaires et policières sur place, précisant qu'il était détenu au commissariat de Karuzi, le chef-lieu de la province. "Le procureur général a décidé d'accuser le procureur et donc ce cas devrait passer devant le Tribunal de grande instance de Karuzi d'ici demain", vendredi, selon le gouverneur. Selon un rapport d'Amnesty International publié en juin 2013, les relations homosexuelles voire le simple affichage de son homosexualité, reste passible des tribunaux dans 38 des 54 pays africains. Les sanctions encourues vont jusqu'à la prison à vie, comme en Ouganda, voire la peine de mort en Mauritanie, au Soudan et en Somalie.